

**AVENANT 1 A LA
CONVENTION DE COOPERATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE 2016-2019**

ENTRE :

LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS, domicilié Hôtel du Département, 93006 BOBIGNY Cedex, représenté par Monsieur Stéphane Troussel, Président du Conseil départemental, agissant en vertu de la délibération n° de la commission permanente du Conseil départemental en date du

ci-après dénommé le Département,

d'une part,

ET :

L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL "PLAINE COMMUNE" domicilié 21, rue Jules Rimet, 93218 SAINT-DENIS Cedex, représenté par son Président, Monsieur Patrick Braouezec, agissant en vertu de la délibération n° du conseil communautaire en date du

ci-après dénommé l'EPT Plaine-Commune,

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit.

En application des articles 3 et 4 de la convention de coopération culturelle et patrimoniale entre le Département de la Seine-Saint-Denis et l'EPT Plaine-Commune, le présent avenant est conclu pour l'année 2017.

Article 1 - Programme d'actions

Pour l'année 2017, les deux parties conviennent de retenir dans le cadre de la convention les actions suivantes :

Au titre de l'axe 1 Culture et société

- Projet "langues et cultures d'ici et d'ailleurs" porté par le réseau de la lecture publique auprès des populations allophones. En 2017, le réseau des médiathèques s'engage dans une deuxième phase de développement des propositions autour des langues étrangères, de la pratique du français et des cultures du monde avec des propositions participatives, divertissantes et interactives s'appuyant sur les ressources documentaires du réseau : 15 000 euros

Au titre de l'axe 2 Art, culture et espace public

- Projet d'accompagnement culturel de la création d'un espace public reliant la nouvelle médiathèque au théâtre de Stains. Plaine Commune, dans le cadre de sa politique de lecture publique, construit une nouvelle médiathèque à Stains, sur le site du Château de la Motte. Cette médiathèque se situe en face du Studio théâtre de Stains. Entre les deux équipements, Plaine

Commune définit un nouvel espace public considéré comme un parvis culturel et citoyen, reliant deux équipements structurants pour la ville. Le Studio théâtre de Stains a manifesté son intérêt pour contribuer à sa définition. Plaine Commune souhaite donc lui confier la mission d'accompagner, par une démarche artistique, l'arrivée de ce nouvel espace public et de cette nouvelle médiathèque, leur appropriation par les habitants, dans la perspective de leurs livraisons début 2018 : 10 000 euros

- Accompagnement culturel et participatif de l'arrivée du T11 express. Le premier tronçon du T11 Express va être livré à l'été 2017. Il reliera Epinay-sur-Seine au Bourget. Cette ligne désenclavera les communes du territoire et permettra de nombreuses connexions avec le RER et le Tramway. Longtemps appelée « la ligne discrète », cette ligne inter-banlieue souffre de la comparaison avec l'arrivée de nouveaux métros et de la ligne du Grand Paris Express. De plus, certaines gares sont situées dans des quartiers peu fréquentés aujourd'hui ou « tournent le dos » aux centres-villes. Par ailleurs, l'infrastructure ne suffit pas, à elle seule, à créer de la mobilité. Il existe de nombreux autres freins au déplacement des habitants. L'accompagnement aura pour objectif de faciliter l'appropriation par les habitants de l'arrivée du T11 Express et des nouvelles possibilités de mobilité qu'il permet. Il a pour objectif de donner à voir le nouveau territoire de vie qu'offre la nouvelle ligne de tramway : 15 000 euros

Au titre de l'axe 2 Art, culture et espace public et de l'axe 3 Valorisation patrimoniale

- Avenue du street art, deuxième année : Le projet Street art, en contribuant à faire vivre l'art dans l'espace public, contribue ainsi à l'un des objectifs phares du label VPAH : rendre accessible ce patrimoine au plus grand nombre. Lancé en 2016 à l'occasion de l'Euro, le projet connaît sa seconde édition en 2017. Il a vocation à se poursuivre le long du canal Saint-Denis les prochaines années, a fortiori si Paris accueille les JOP 2024. Il est d'ailleurs inscrit dans la convention d'accompagnement de la candidature aux JOP signée par Paris, le Département et les EPT(s) de la Seine-Saint-Denis. Le canal constituera en effet un axe stratégique entre la capitale et les équipements sportifs situés en Seine-Saint-Denis. Plus largement, ce projet a pour ambition d'irriguer l'ensemble des 9 villes de Plaine Commune, dont certains ont déjà une histoire fortement marquée par les cultures urbaines : 10 000 euros

Au titre de l'axe 3 Valorisation patrimoniale

- Etude pour la définition et la programmation d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP). Labellisé Ville Pays d'Art et d'Histoire (VPAH) en 2014, Plaine-Commune doit s'engager dans la création d'un CIAP selon un format en partie défini par un cadre national. Cette étude devra donc établir un diagnostic des différents acteurs et partenaires du projet et définir des concepts et préconisations de fonctionnement (réseau et CIAP mobile) : 10 000 euros

Enfin, dans le cadre des échanges réguliers entre l'EPT et le Département :

- le service du patrimoine culturel du Département apportera sa contribution scientifique à l'édition de la brochure Coignet dans la collection Focus, confortant ainsi le suivi assuré par le service sur les projets VPAH

- le réseau des médiathèques et de la lecture publique de Plaine-Commune apporte son concours à l'opération Lire au Parc avec le déploiement des bibliobus-fablab aux parcs Georges Valbon et de L'Île-Saint-Denis, tous les mercredis et jeudis après-midi, du 1^{er} juillet au 8 août.

- une journée d'échanges sera co-construite sur les enjeux croisant art, sport et aménagement dans la perspective de l'olympiade culturelle et de la deuxième rencontre "arts et aménagement " qui aura lieu à l'automne 2018.

Article 2 - Financement

Sur la base de ce programme annuel d'actions, le Département attribue à l'EPT Plaine-Commune une subvention d'un montant de 60 000 euros, pour l'année 2017.

Fait à Bobigny, le

Pour l'EPT Plaine-Commune
le Président,

Pour le Département,
le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
la Vice-présidente,

Patrick Braouezec

Mériem Derkaoui